



LM /AG/SC n° 2025-061

Le, lundi 14 avril 2025

## **PROCÈS-VERBAL de la Séance du CONSEIL MUNICIPAL** **du mardi 25 mars 2025**

Le mardi 25 mars 2025 à 20h, le Conseil Municipal de la commune de PLANAISE, s'est réuni sous la Présidence de **Monsieur Lionel MURAZ, Maire**.

**Présents** : Annie GORGES, Sylvie GIRAUD, Xavier PERRIN, Bernard SALOMON, Michel AGUETTAZ, Olivia UCAR-MORELLE, Marc ROZIER, Sandrine GADBLEDE, Nathalie GONTARD, Anthony D'AMBROSIO, Thierry BATAILLARD.

**Excusé(s)** : Ludovic PEROT *qui a donné pouvoir à Nathalie GONTARD*, Josselin PAPIN, *qui a donné pouvoir à Xavier PERRIN*, Romuald BENDOTTI *qui a donné pouvoir à Marc ROZIER*.

**Annie GORGES** a été nommée secrétaire de séance.

---

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le Procès-verbal de la séance du mardi 10 décembre 2024 (15 votants dont 3 pouvoirs).

Monsieur le Maire informe que toutes les délibérations sont consultables en Mairie aux jours et heures d'ouverture au public, ainsi que sur le site internet "[Planaise.fr](http://Planaise.fr)", rubrique "*Mairie*" puis onglet "*Les séances du Conseil Municipal*".

Monsieur le Maire informe que la délibération inscrite à l'Ordre du Jour portant le n° DÉL 2025-04 ayant pour objet « Recrutement d'un secrétaire général de mairie - modification du tableau des effectifs », a été retirée de l'Ordre du Jour consécutivement à un débat entre les membres du Conseil Municipal, qui n'ont pas souhaité valider ce projet de délibération.

En conséquence les autres délibérations prévues à l'Ordre du Jour à partir du n° DÉL 05-2025 jusqu'au n° DÉL 12-2025 sont renommées du n° DÉL 04-2025 jusqu'au n° DÉL 11-2025

*Avant l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire informe que la délibération n° DÉL 2025-11 sera débattue en premier, en effet, Monsieur Jean-François DUC, Conseiller Départemental et premier Vice-Président de la Communauté de Communes Cœur de Savoie, en charge notamment de l'agriculture et Madame Julie VASSALLO, de la SAFER et Monsieur Lionel CHRISTIN, agriculteur sur notre commune sont présents en amont de cette réunion dans le cadre de cette délibération, pour présenter le projet de rachat du bâtiment EURL Prairie Verrin et de la continuité des baux concernant les terrains communaux.*

---

*Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h55 et nomme Annie GORGES en qualité de secrétaire de séance.*

### Délibération n° DÉL 2025-11 – ATTRIBUTION DE TERRAINS COMMUNAUX

Monsieur le Maire informe que, par courrier du 12 février 2025, l'EURL Prairie Verrin a résilié le bail relatif aux terrains communaux qui lui étaient loués et ce à échéance du 31 mars 2025. Les terrains seront donc vacants à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025. Les terrains concernés sont les suivants :

- **LOTS DES ILES**

- N° 5 pour 2ha
- N° 6 pour 6ha50
- N° 8 pour 1ha82

- **Soit un total de 10ha32**

Deux jeunes agriculteurs s'installent sur Planaise et se sont portés acquéreurs du bâtiment de l'EURL Prairie Verrin. La Commission Agriculture a émis un avis favorable à l'attribution des terrains vacants à ces jeunes agriculteurs, sous réserve de l'approbation du Conseil Municipal, sous condition suspensive d'un achat ferme du bâtiment de l'EURL Prairie Verrin. De plus, la commune se réserve le droit de rédiger un bail d'une durée limitée à un an, ce bail pourra être renouvelé sous condition que la vente soit actée, et demandera attache auprès de la SAFER afin de ne rien négliger dans la rédaction de ce document.

#### Avant le vote du Conseil Municipal :

**Xavier PERRIN** réexplique les raisons de l'avis de la Commission Agriculture en faveur des jeunes agriculteurs.

**Olivia UCAR-MORELLE** et **Nathalie GONTARD** indiquent qu'il serait peut-être envisageable de trouver un terrain d'entente pour satisfaire toutes les parties.

**Xavier PERRIN** indique qu'il n'y a que 10ha à attribuer et que si l'on divise ces terrains, fatalement certains agriculteurs seraient privilégiés et d'autres seraient défavorisés.

**Sylvie GIRAUD** demande qu'une clause soit indiquée dans la délibération : attribution des terrains vacants « sous condition suspensive d'un achat ferme du bâtiment de l'EURL Prairie Verrin ».

S'en suit un débat entre les Conseillers Municipaux puis, **Monsieur le Maire** demande si les Conseillers veulent voter à bulletin secret ? Les membres de l'Assemblée délibérante choisissent de voter à main levée.

**Il est proposé** : *d'approuver* d'attribuer les terrains communaux laissés vacants au 01.04.2025 à Messieurs THEVENIN et NEHLIG sous condition suspensive d'un achat ferme du bâtiment de l'EURL Prairie Verrin, et *d'autoriser* le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

**Délibération approuvée selon les suffrages exprimés des 15 votants dont 3 pouvoirs :**

- Pour : 9
- Contre : 5 – Ludovic PEROT (*par la voix de Nathalie GONTARD à qui il a donné pouvoir*) – Olivia UCAR-MORELLE – Romuald BENDOTTI (*par la voix de Marc ROZIER à qui il a donné pouvoir*) – Sandrine GADBLED – Nathalie GONTARD
- Abstention : 1 – Thierry BATAILLARD

**Délibération n° DÉL 2025-01 – CDG73 - AVENANT À LA CONVENTION D'ADHÉSION À LA MISSION RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE ÉLU**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° DÉL 2023-15 du 20 juin 2023, la commune a adhéré à cette mission de référent déontologue élu par convention signée avec le CDG73.

Compte-tenu de l'adhésion massive des collectivités et établissements publics à ce service qui a permis de couvrir les frais de gestion, le CDG73 a décidé de supprimer la participation forfaitaire annuelle de 10 € par élu, seul subsiste le coût du dossier facturé au Cdg73 par le Cdg69 en cas de saisine d'un élu, soit 96 euros par consultation, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**Il est proposé** : *d'approuver* l'avenant susvisé, et *d'autoriser* le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

**Délibération approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, 15 votants dont 3 pouvoirs**

**Délibération n° DÉL 2025-02 – CDG73 – PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE – MANDATEMENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA SAVOIE AFIN DE CONCLURE UNE CONVENTION DE PARTICIPATIONSUR LE RISQUE « SANTÉ »**

Monsieur le Maire rappelle que l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique vient renforcer le dispositif relatif à la protection sociale complémentaire en instituant notamment, à compter du 1er janvier 2026, en matière de santé, une participation financière obligatoire des employeurs publics à des contrats d'assurance (labellisés ou issus d'une convention de participation) souscrits par leurs agents.

L'adhésion à une protection sociale complémentaire est facultative pour les agents.

La participation mensuelle des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à ce financement ne peut être inférieure à 15 euros par agent.

Le CDG73 a lancé, pour le compte des collectivités qui le demandent, une telle procédure de mise en concurrence afin de choisir un organisme compétent et de conclure avec celui-ci, à compter du 1er janvier 2026 et pour une durée de 6 ans, une convention de participation sur le risque « Santé ».

**Il est proposé** : *d'engager* la commune dans une démarche visant à faire bénéficier ses agents d'une participation financière à leur protection sociale complémentaire dans le cadre d'une convention de participation pour le risque « Santé »,  
*de mandater* le Cdg73 afin de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour le risque « Santé », *de s'engager* à communiquer au Cdg73 les caractéristiques quantitatives et qualitatives de la population en cause, *de prendre acte* que l'adhésion à cette convention de participation n'interviendra qu'à l'issue de la procédure menée par le Cdg73 par délibération, étant précisé qu'après avoir pris connaissance des tarifs et garanties proposés, la collectivité aura la faculté de ne pas adhérer à la convention de participation souscrite par le Cdg73, et *d'autoriser* le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

**Délibération approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, 15 votants dont 3 pouvoirs**

**Délibération n° DÉL 2025-03 – CDG73 – CONVENTION CADRE DE RECOURS À LA MISSION DE CONSEIL ET D'ASSISTANCE AU RECRUTEMENT PROPOSÉE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA SAVOIE**

Le Maire rappelle que le Centre de gestion de la Savoie propose, aux collectivités et établissements affiliés un service d'accompagnement à la sélection et au recrutement de leurs futurs collaborateurs.

Dans un contexte de fortes tensions sur les recrutements et de déficit d'attractivité de la fonction publique, cette assistance du Centre de gestion permet aux collectivités de bénéficier d'un accompagnement de qualité dans toutes les phases de la procédure de recrutement.

En ce qui concerne le tarif applicable à ce service, s'agissant d'une mission facultative qui ne peut être financée par la cotisation obligatoire, le CDG73, propose de signer convention-cadre de recours à la mission de conseil et d'assistance au recrutement, et propose des tarifs forfaitaires, en fonction de la strate démographique de la collectivité ou de l'établissement public.

**Il est proposé** : *d'approuver* la convention- cadre de recours à la mission de conseil et d'assistance au recrutement proposée par le Centre de gestion de la Savoie, et *d'autoriser* le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

**Délibération approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, 15 votants dont 3 pouvoirs**

---

*Les membres de la Commission Finances, Sylvie GIRAUD, Thierry BATAILLARD et Marc ROZIER se sont réunis à plusieurs reprises, sous la présidence de Lionel MURAZ, Maire, afin de valider les comptes de 2024 et de préparer le Budget 2025.*

*Marc ROZIER présente leur travail sur écran sous forme de tableaux et de graphiques.*

*Les membres de la Commission Finances répondent aux questions des Conseillers Municipaux, relatives à la comptabilité 2024 et au Budget 2025.*

---

**Délibération n° DÉL 2025-04 – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2024**

Il est proposé au Conseil Municipal, réuni sous la présidence de **Madame Sylvie GIRAUD, Deuxième Maire-Adjointe déléguée aux Finances**, d'adopter le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2024, arrêté comme suit :

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Dépenses d'investissement	112.960,46 €
Recettes d'investissement	50.758,63 €
Résultat d'investissement de l'exercice 2024	- 62.201,83 €
Report de l'exercice 2023	138.858,31 €
Restes à réaliser à reporter en 2025	30.761,98 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement 2023)	<b>45.894,50 €</b>

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Dépenses de fonctionnement	340.866,25 €
Recettes de fonctionnement	446.682,97 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2024	105.816,72 €
Report de l'exercice 2023	437.127,21 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement 2023)	<b>542.943,93 €</b>

**Madame Sylvie GIRAUD, Deuxième Maire-Adjointe déléguée aux Finances** ayant présenté le budget de l'exercice considéré (2024), **Monsieur Lionel MURAZ, Maire**, se retire au moment du vote.

**Madame Sylvie GIRAUD, Deuxième Maire-Adjointe déléguée aux Finances**, soumet au vote le Compte Financier Unique 2024 de la commune, établi lors de la réunion de travail de la Commission des Finances du mardi 11 février 2025.

**Il est proposé** : *d'acter* la présentation faite du Compte Financier Unique pour 2024, lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus, *de constater* pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du Compte Financier Unique établi avec le S.G.C. de Chambéry et vérifié par la secrétaire générale de mairie, relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, *de reconnaître* la sincérité des restes à réaliser, *d'approuver* après avoir pris connaissance de l'exposé de **Madame Sylvie GIRAUD, Deuxième Maire-Adjointe déléguée aux Finances**, le Compte Financier Unique du budget 2024.

**Délibération approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, 14 votants dont 3 pouvoirs.**

Délibération n° DÉL 2025-05 – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024

Monsieur le Maire indique qu'après adoption du Compte Financier Unique 2024, le Conseil Municipal doit, conformément à l'instruction comptable M57, statuer sur l'affectation des résultats. Après avoir examiné le Compte Financier Unique 2024, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le Compte Financier Unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 542.943,93 €
- un déficit de fonctionnement de 0,00 €

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024</b>		
<b>Résultat de fonctionnement</b>		
<u>A - Résultat de l'exercice</u>		105.816,72 €
<u>B - Résultats antérieurs reportés</u>		
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		+ 437.127,21 €
<b>C - Résultat à affecter</b>		
= A+B (hors restes à réaliser)		
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		<b>542.943,93 €</b>
<u>D - Solde d'exécution d'investissement</u>		76.656,48 €
<u>E - Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>		- 30.761,98 €
<b>Besoin de financement F</b>	<b>=D+E</b>	0,00 €
<b>AFFECTATION = C</b>	<b>=G+H</b>	<b>542.943,93 €</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b>		0,00 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F		
<b>2) H -Report en fonctionnement R 002 (2)</b>		542.943,93 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>		0.00 €

**Il est proposé** : *d'affecter* le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 comme exprimé ci-dessus et *d'autoriser* le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

**Délibération approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, 15 votants dont 3 pouvoirs**

### Délibération n° DÉL 2025-06 – VOTE DES TAUX DE LA FISCALITÉ DIRECTE LOCALE POUR 2025

Le Maire rappelle que l'Assemblée délibérante doit adopter, avant le 15 avril 2025, les taux de fiscalité directe locale applicables sur le territoire de Planaise.

Lors de la réunion de travail de la Commission des Finances du mardi 11 février 2025, il a été souhaité par les membres de la commission de ne pas augmenter les différentes taxes.

Les taux de fiscalité directe locale applicables sur le territoire de Planaise pour 2025 sont donc proposés comme suit :

Taxes	Taux pour 2025
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)	8,26 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	25,94 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	62,51 %
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	SANS OBJET

**Il est proposé** : *de se prononcer* favorablement à ne pas augmenter les taux de la fiscalité locale pour 2025 et ainsi conserver les taux fixés en 2024 indiqués ci-dessus, et *d'autoriser* le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

**Délibération approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, 15 votants dont 3 pouvoirs**

### Délibération n° DÉL 2025-07 – TARIFS DES CONCESSIONS CIMETIÈRES ET COLUMBARIUM POUR 2025

Le Maire informe que lors de la réunion de travail de la Commission des Finances du mardi 11 février 2025, il a été souhaité par les membres de la commission de ne pas augmenter les tarifs des différentes concessions aux cimetières et au columbarium et de conserver les tarifs 2024 pour 2025.

Les tarifs proposés sont les suivants :

Type de concession	Tarifs pour 2025
Concession au Columbarium	950,00 € pour 30 ans
Concession au cimetière 2,50m x 1m	125,00 € pour 30 ans
Concession au cimetière 2,50m x 2m	250,00 € pour 30 ans

**Il est proposé** : *de se prononcer* favorablement sur les tarifs des concessions du Columbarium et des Cimetières, énoncés ci-dessus, et *d'autoriser* le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

**Délibération approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, 15 votants dont 3 pouvoirs**

**Délibération n° DÉL 2025-08 – TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE LE PRÉAU POUR 2025**

Le Maire indique les tarifs de location de la salle communale Le Préau votés pour 2024 :

Période	Tarifs 2024
Location de la salle de mai à septembre 2024	80,00 €
Location de la salle d'octobre 2024 à avril 2025	80,00 €
Frais de chauffage d'octobre 2024 à avril 2025	40,00 €
Associations communales et partis politiques en périodes pré-électorales	Gratuit

Le Maire rappelle que des travaux d'aménagement et d'embellissement ont été réalisés en 2023 et 2024 et que le tarif de la location (80,00 €) n'a pas été actualisé depuis de nombreuses années (hormis les frais de chauffage) il est proposé d'augmenter les tarifs pour 2025 suivant le tableau ci-dessous :

Période	Tarifs 2025
Location de la salle de mai à septembre 2025	100,00 €
Location de la salle d'octobre 2025 à avril 2026	100,00 €
Frais de chauffage d'octobre 2025 à avril 2026	50,00 €
Associations communales et partis politiques en périodes pré-électorales	Gratuit

**Il est proposé : de se prononcer** favorablement sur les tarifs de location de la salle communale le Préau pour 2025, énoncés ci-dessus, et **d'autoriser** le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

**Délibération approuvée selon les suffrages exprimés des 15 votants dont 3 pouvoirs :**

- Pour : 8
- Contre : 7 – Ludovic PEROT (*par la voix de Nathalie GONTARD à qui il a donné pouvoir*) – Michel AGUETTAZ – Olivia UCAR-MORELLE – Sandrine GADBLED – Nathalie GONTARD – Anthony D'AMBROSIO – Thierry BATAILLARD

**Délibération n° DÉL 2025-09 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2025**

Le Maire propose de maintenir les subventions allouées aux associations, aux mêmes montants qu'en 2024, soit :

Association	Subventions allouées pour 2025
Banque Alimentaire de Savoie	100,00 €
ADMR de Montmélian	200,00 €

**Il est proposé : de se prononcer** favorablement sur l'octroi des subventions sus visées pour 2025, et **d'autoriser** le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

**Délibération approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, 15 votants dont 3 pouvoirs**

Délibération n° DÉL 2025-10 – VOTE DU BUDGET 2025

Le Budget 2025 s'équilibrant en recettes et en dépenses à :

- 930.145,93 € pour la section fonctionnement
- 99.056,48 € pour la section investissement

**Il est proposé** : *d'approuver* le Budget 2025 tel que présenté et expliqué par les membres de la Commission Finances et *d'autoriser* le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Délibération approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés, 15 votants dont 3 pouvoirs

*L'Ordre du Jour relatif aux délibérations est clos à 22h10*

---

*Informations et Questions diverses*

- ***Travaux d'aménagement du local cuisine du Bâtiment Technique par Comité d'Animation***

Le **Maire** informe que le Président du Comité d'Animation, Julien PICARD, a adressé un courriel le 13.02.2025 à la commune pour demander l'autorisation de mettre en place des étagères et un lave-vaisselle dans le local cuisine du Bâtiment Technique. Le **Maire** indique que cette demande a été étudiée lors de la réunion d'Équipe Municipale du 03.03.2025 et que les conseillers présents ont émis un avis favorable à cette requête. Une réponse dans ce sens a été adressée à Julien PICARD, par courriel le 04.03.2025.

- ***Arbres dangereux aux abords de l'A43***

**Thierry BATAILLARD** indique qu'une convention a été signée avec COFORÊT qui est missionné pour abattre les arbres dangereux sis aux abords de l'A43 et signalés par AREA et transformer les bois récoltés en pellets. Ces travaux d'abattage se dérouleront à l'automne.

- ***Organisation de la Fête de la Musique***

**Xavier PERRIN** informe que la Fête de la Musique se déroulera le samedi 14 juin 2025 et qu'un groupe musical a d'ores et déjà été réservé.

- ***Enfouissement des réseaux secs route de Plan Bois***

Le **Maire** informe que le chantier d'enfouissement est presque terminé, un poteau va être installé sous maîtrise d'œuvre du SDES en contrebas du transformateur des Griattes, afin de supprimer les derniers raccordements aériens et la dépose d'un poteau vétuste.

- ***Travaux de peinture sur différents locaux et équipements communaux***

**Bernard SALOMON** informe que l'entreprise NPG73, qui a déjà travaillé pour la commune pour les travaux de peinture dans l'appartement 101 et dans la salle communale Le Préau, débutera son chantier à compter du mercredi 7 mai 2025 et devrait terminer le vendredi 30 mai 2025.

- ***Fleurissement du village***

**Sylvie GIRAUD** indique que les travaux de fleurissement seront effectués en mai, les végétaux seront commandés au Bocage à Chambéry comme les années précédentes.

**L'Ordre du Jour relatif aux informations et questions diverses est clos et la séance est levée à 23h00**

---

**Le Maire,  
Lionel MURAZ**



**La Secrétaire de Séance,  
Annie GORGES**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'AGorges', written over a horizontal line.